

Le Burundi claque la porte du Comité des droits de l'Homme des Nations unies

RFI, 05/07/2023 L'examen périodique du Burundi s'est déroulé lundi et mardi dernier à Genève, au Comité des droits de l'homme des Nations unies. Il vise notamment à examiner la mise en œuvre des droits civils et politiques dans le pays. Sauf que la peine la sance d'obstacle, la déléation burundaise a quitté la salle. En cause : la présence sur place de criminels condamnés au Burundi selon Bujumbura.

C'était la première fois depuis neuf ans que le Burundi se présentait devant le comité. Mais la déléation n'est restée bien longtemps. Juste avant la sance, les représentants burundais ont signalé qu'ils ne participeraient pas tant que certains activistes étaient dans la salle. Parmi eux, Me Armel Niyongere, avocat en exil, condamné par la justice burundaise pour une tentative de coup d'État en 2015. « C'était un simulacre de procès », a indiqué Human Rights Watch. Le Comité a en tout cas répondu que ces personnes étaient accréditées et ne pouvaient pas être exclues. La déléation burundaise d'une quinzaine de personnes, ministres, procureur, policiers et hauts responsables administratifs, a alors quitté la salle et la session a dû continuer sans les principaux intéressés. Certains se réclament de la société civile alors qu'en réalité, ce sont des criminels condamnés par la justice. Nous déplorons que le comité n'ait pu répondre à notre demande légitime », a déclaré la ministre burundaise des Droits humains. Un prétexte pour ne pas avoir à répondre à des questions embarrassantes ? De son côté, Human Rights Watch a dénoncé le « mépris pour les droits de l'Homme » affiché par le Burundi. Le comité onusien a lui exprimé de « profonds regrets » après la séance burundaise. Interrogé, Armel Niyongere pense lui que le pouvoir a peut-être peur des rapports de son organisation, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, une ONG internationale, mais qu'il pouvait aussi s'agir d'un prétexte pour ne pas avoir à répondre au comité sur des questions embarrassantes. Ce n'est pas la première fois que le Burundi agit de la sorte. En juillet 2016, il n'était pas venu à la deuxième journée d'examen de sa situation au Comité des droits de l'homme des Nations unies contre la torture. Une première dans l'histoire de l'organisation. Le Bureau des droits de l'homme des Nations unies au Burundi a été fermé en février 2019 suite à la décision du gouvernement. En mai 2021, l'ONU a ensuite fermé le Bureau de son envoyé spécial dans le pays, toujours à la demande de Bujumbura.